

Engagements de la structure porteuse relatifs au DLA

(document à signer)

Dans le cadre de l'exercice d'une mission DLA, la structure porteuse devra veiller au respect de plusieurs engagements, qui sont détaillés ou repris dans le **Cadre d'Action National** DLA ainsi que dans les conventions-cadre, les conventions d'application annuelles et les outils déployés par l'Avisé en tant qu'animateur du dispositif.

La structure porteuse DLA devra respecter les engagements suivants :

- Inscrire l'ensemble de ses actions dans le présent Cadre d'Action National.
- Apporter un accompagnement de qualité aux structures bénéficiaires.
- Assurer l'accueil, l'intégration et l'encadrement des chargé.es de mission DLA au sein de leur structure et informer l'Avisé et le DLA régional des mouvements de personnel sur la fonction DLA.
- Garantir la montée en compétences des chargé.es de mission, en particulier en inscrivant les chargé.es de mission aux formations socles obligatoires et aux étapes du parcours d'intégration mises en œuvre à leur attention.
- Permettre aux chargé.es de mission de participer aux temps d'animation mis en place, pour le bon fonctionnement du dispositif dans son ensemble.
- Garantir l'ancrage du dispositif et son articulation avec les autres acteurs de l'accompagnement. À ce titre, rejoindre les dynamiques locales et parmi elles Guid'Asso (via la labellisation dédiée Guid'Asso DLA) sans contrevenir au cadre d'action national du DLA, à son référentiel métier et à ses instances de gouvernance qui prévalent.
- Être garant des règles de déontologie et des procédures d'achats de prestations.
- Contribuer à la qualité et l'amélioration continue du dispositif sous toutes ses formes (y compris en alertant sur des dysfonctionnements et en étant force de proposition sur des améliorations et bonnes pratiques).



- Expertiser les conditions de recours aux Appels à projets du FSE + dédié au DLA et ses implications
- Rendre compte aux financeurs et au comité stratégique régional de son activité et de l'utilisation faite des financements alloués à l'exercice de la fonction de DLA et contribuer à la mesure de performance du dispositif.
- Disposer des licences logicielles nécessaires pour accéder et utiliser l'espace numérique de travail dédié au pilotage et à la mise en œuvre du dispositif (ILO) et garantir la saisie des données au fil de l'eau.
- Valoriser le dispositif dans le respect de son identité dédiée.
- Faire figurer de manière lisible le soutien des financeurs dans tous les documents produits dans le cadre de l'exécution de la mission DLA.

Cette liste non exhaustive vise à donner quelques repères aux candidats, les conventions triennales et annuelles précitées précisent les obligations contractuelles.

Nom de la structure qui candidate

Signature, nom et fonction du signataire habilité à s'engager